



Financé par  
l'Union européenne

## TERMES DE REFERENCE

**Projet : PROJET D'APPUI AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE EN COTE D'IVOIRE (PASCI)**

Termes de référence de la sélection des vingt-cinq (25) OSC, cinq (05) Fédérations, cinq (05) mouvements de jeunes et de femmes, y compris les personnes en situation de handicap, bénéficiaires de renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles, opérationnelles, techniques, thématiques et de gouvernance démocratique

REFERENCE : 07/AS-2025/ASAFB

*Rédigé par : FATOU KONE/ Chargée de Renforcement de Capacités Projet PASCI chez SOCIAL JUSTICE*

*Approuvé par : Constant Joël Yoboué /Coordonnateur Projet PASCI chez SOCIAL JUSTICE*

## 1. Contexte

Dans le souci de contribuer à l'amélioration des compétences des OSC Ivoirienne, Save The Children, CERAP et SOCIAL JUSTICE s'inscrivent en consortium dans un projet dit PROJET D'APPUI AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE EN COTE D'IVOIRE (PASCI) financé par Union européenne. Ce projet vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) en Côte d'Ivoire afin de promouvoir le développement durable et l'inclusion sociale.

En effet dans l'argumentaire dudit projet, il est souligné qu'une étude menée sur les Organisations de la Société Civile a montré une augmentation vertigineuse des OSC dans le courant de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire. En effet, En une seule année (19 Septembre 2002 au 30 Septembre 2003) 521 OSC ont été déclarées, alors que dans les 50 années précédentes (de 1952 au 19 septembre 2002) les OSC déclarées n'étaient que 595. Cette même étude a soulevé la question de compétence de ces OSC. En plus selon les mêmes données collectées sur les OSC Ivoirienne, la majorité des organisations de la Société Civile souffre d'une insuffisance de compétences techniques et de capacité de proposition, en particulier les organisations de femmes et de jeunes, du fait des normes néfastes liées au genre et à l'âge qui restreignent leur capacité à contribuer au développement social, économique et politique de leurs communautés. Ce déficit de compétence des OSC ivoirienne les empêche de jouer pleinement leur rôle d'acteur de développement etc.

Par conséquent, le consortium à travers SOCIAL JUSTICE réalise la sélection de 25 OSC, 05 fédérations et de 05 mouvements de jeunes, de femmes et de personnes en situation de handicap bénéficiaires de renforcements de capacités dans le cadre du projet PASCI.

## 2. OBJECTIF GENERAL

L'objectif principal de cette activité est de sélectionner 25 OSC, 05 fédérations et 05 mouvements de jeunes, de femmes et personnes en situation de handicap en s'assurant qu'ils répondent aux critères d'éligibilité définis en vue de renforcer leurs capacités au niveau organisationnel, opérationnel, en technique de bonne gouvernance et en plusieurs autres thématiques.

## 2.1. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de sélectionner :

- Vingt-cinq (25) OSC par zone CRASC à raison de 05 OSC par CRASC ;
- Cinq (05) fédérations d'OSC à raison d'une fédération d'OSC par zone CRASC ;
- Cinq (05) mouvements de jeunes et de femmes, y compris les personnes en situation de handicap à raison un (01) mouvement d'association par zone CRASC (soit un mouvement de jeunes ; soit un mouvement de femmes ; ou un mouvement de personnes en situation de handicap).

## 3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats suivants sont attendus :

- vingt-cinq (25) OSC des zones CRASC sont sélectionnées,
- cinq (05) fédérations des zones CRASC sont sélectionnées,
- cinq (05) mouvements de jeunes et de femmes, y compris les personnes en situation de handicap sont sélectionnées en raison d'un (01) mouvement soit de femmes, soit de jeunes ou de personnes en situation de handicap des zones CRASC sont sélectionnés.

## 4. CIBLES

Il s'agira de sélectionner les OSC comme suit :

- Cinq (05) OSC dans le CRASC Sud,
- Cinq (05) OSC dans le CRASC Centre,
- Cinq (05) OSC dans le CRASC Est,
- Cinq (05) OSC dans le CRASC Nord,
- Cinq (05) OSC dans le CRASC Ouest.

De même, les cinq (05) fédérations d'OSC bénéficiaires sont réparties par zone CRASC comme suit :

- Une (01) fédération d'OSC dans le CRASC Sud,
- Une (01) fédération d'OSC dans le CRASC Centre,
- Une (01) fédération d'OSC dans le CRASC Est,

- Une (01) fédération d'OSC dans le CRASC Nord,
- Une (01) fédération d'OSC dans le CRASC Ouest.

Et en ce qui concerne les cinq (05) mouvements de jeunes et de femmes y compris les personnes en situation de handicap, ils sont ciblés comme suit :

- Un (01) Mouvement de Jeunes dans le CRASC Sud,
- Un (01) Mouvement de femmes dans le CRASC Centre,
- Un (01) Mouvement de personnes en situation de Handicap dans le CRASC Est,
- Un (01) Mouvement de Jeunes dans le CRASC Nord,
- Un (01) Mouvement de femmes dans le CRASC Ouest.

S'agissant des mouvements de jeunes et de femmes, cela concerne des organisations de jeunes leaders dirigées par les jeunes et des organisations de femme leaders par les femmes. Aussi des organisations qui font-elles la promotion des droits des personnes en situation de handicap ou par les personnes en situation de handicap

## 5. MÉTHODOLOGIE

La méthode de la sélection des structures bénéficiaires se fera en deux phases :

- ✚ La phase de présélection des OSC bénéficiaires et,
- ✚ La phase de sélection définitive des OSC bénéficiaires.

### ➤ La phase de la présélection

La phase de présélection est constituée de 03 étapes.

- ❖ **Etape 01 : lancement de l'appel à candidatures aux des OSC, fédérations d'OSC et mouvement de jeunes, de femmes et de personnes en situation bénéficiaires**

Cette première étape du processus de sélection des structures bénéficiaires se fera à travers un appel à candidature en ligne sur divers réseaux de communications. Il s'agira des réseaux de SOCIAL JUSTICE (le site web de SOCIAL JUSTICE et de ses partenaires) et de ceux des membres du consortium. De même, une large communication sera faite auprès des différentes plateformes de la société civile et des CRASC. A cet effet, nous collaborerons avec le secteur société civile du Programme Pays de Renforcement de

Capacités (PPRC). De plus, nous solliciterons l'accompagnement des CRASC qui consistera à faire de larges diffusions de l'appel à candidature dans leurs zones respectives à travers leurs différentes plateformes afin d'atteindre le maximum des OSC et de fédérations.

❖ ***Etape 02 : traitement des formulaires de candidature des OSC, fédérations d'OSC et mouvement de jeunes, de femmes et de personnes en situation bénéficiaires***

Lors de cette deuxième étape, le comité de traitement constitué à cet effet par l'équipe projet de SOCIAL JUSTICE, se chargera de collecter les dossiers des candidatures afin de procéder à leur traitement conformément à la grille de sélection joint en annexe 1. Afin de faciliter le traitement, un outil de traitement sera fait à l'aide du logiciel Excel.

❖ ***Etape 03 : la présélection des OSC, fédérations d'OSC et mouvement de jeunes, de femmes et de personnes en situation bénéficiaires***

Cette étape sera dédiée à la présélection des structures candidates par le comité de sélection.

Faisant suite à l'étape du traitement, elle consistera en :

- *L'analyse des dossiers soumis par le comité de traitement : le comité de sélection procédera à une évaluation rigoureuse des documents fournis par les organisations de la société civile (OSC), les fédérations d'OSC, ainsi que les mouvements de jeunes, de femmes et de personnes en situation de vulnérabilité.*
- *L'établissement d'une liste de structures présélectionnées : sur la base des critères définis et des résultats issus de traitement des dossiers, une liste des structures retenues sera en raison d'un nombre en double de chaque catégorie de structures. Par exemple, dans chaque zone CRASC, le comité sélectionnera 10 OSC, 2 fédérations, et de deux mouvements de jeunes ou de femmes et de personnes en situation de handicap.*

➤ ***La phase de sélection définitive des structures bénéficiaires***

Cette seconde phase sera constituée de deux étapes.

❖ **Etape 01 : la phase de visite de l'équipe projet de SOCIAL JUSTICE chez les structures présélectionnées**

Cette phase consiste en une visite sur le terrain visant à :

- Vérifier les documents fournis par les organisations présélectionnées, afin d'assurer leur conformité avec les critères établis.
- Mener des entretiens avec les responsables des structures, pour évaluer leur fonctionnement, leur organisation interne et leur capacité à mener à bien les activités prévues ainsi que leurs réels impacts au sein de l'environnement.
- Renseigner la grille de sélection réserver pour les cas ou des structures se trouverons en situation d'ex-aequo joint en annexe 2.

❖ **Etape 02 : l'étape de la sélection définitive des structures**

À l'issue de la phase de visite des structures présélectionnées et des résultats obtenus à l'issus des visites de terrain, le comité de sélection procédera à :

- L'analyse finale des données collectées par l'équipe de terrain du comité de sélection,
- L'établissement de la liste définitive des structures retenues.

Elle aura lieu le 14 mars 2025 dans les locaux de l'ONG SOCIAL JUSTICE par le comité de sélection.

## 6. Lieu de l'activité

L'activité de sélection des structures bénéficiaires de renforcement de capacité se fera d'abord en ligne et en présentiel dans les zones CRASC précisément dans les localités de SAN PEDRO, BOUAKE, BONDOUKOU, KORHOGO, et MAN.

## 7. Durée et Calendrier

Cette activité se fera durant tout le mois de février jusqu' à la mi-mars 2025 comme suit :

- ✓ Lancement de l'appel à candidature, du 31 Janvier au 17 Février 2025 ;
- ✓ Traitement et présélection des structures, du 17 au 28 Février 2025 ;
- ✓ Visites de terrain, du 02 au 13 Mars 2025. Elle se fera dans les 05 zones CRASC ;
- ✓ Sélection finale le 14 Mars 2025.

**ANNEXE 1**



Financé par  
l'Union européenne

Projet : **Projet d'appui aux OSC pour le renforcement de la Gouvernance démocratique en Côte d'Ivoire (PASCI)**

**Critères de sélection des vingt-cinq (25) OSC, cinq (05) fédérations, cinq (05) mouvements de jeunes et de femmes, y compris les personnes en situation de handicap, bénéficiaires de renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles, opérationnelles, techniques, thématiques et de gouvernance démocratique**

*Rédigée par : Tah Toh Molla Clotilde/Assistante Programme et Suivi-Evaluation chez SOCIAL JUSTICE*

*Approuvé par : Constant Joël Yoboué/Coordonnateur Projet PASCI chez SOCIAL JUSTICE*



## CRITERES DE SELECTION DES OSC DANS CHACUN DES CINQ (05) CRASC

### 1. Être légalement constituées

L'OSC doit avoir : un récépissé de déclaration du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

### 2. Être membre de l'un des 05 CRASC

L'OSC dispose d'une attestation d'adhésion au CRASC.

### 3. Être une organisation à fort impact social et qui promeut le leadership

L'OSC doit exister ou avoir son champ d'application dans la zone CRASC et doit expliquer son impact sur le développement socioéconomique de la localité.

L'impact social et le leadership de l'OSC se justifiera par l'un des éléments suivants :

- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées en faveur de la participation politique de groupes traditionnellement non inclus, comme par exemple les jeunes et les jeunes femmes, les personnes vivant avec un handicap, etc. (citer quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées dans la lutte contre les violences basées sur le genre (citer quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées dans le cadre de la promotion de l'engagement citoyen inclusif (citer quelques exemples activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées dans d'autres domaines d'intervention de l'OSC.

### 4. Assurer d'avoir quelques capacités organisationnelles internes et externes

#### Au niveau interne

- L'OSC produit des notes ou des documents quelconques sur ses activités ;
- L'OSC dispose d'un guide ou de procédures, même simples, pour la gestion de ses activités et son fonctionnement y compris la gestion de son budget ;
- L'OSC a une petite équipe ou des bénévoles qui travaillent régulièrement pour faire avancer les projets ;

- Le pourcentage des femmes présentes dans les organes de décision de l'OSC est au moins de 30%.

**Au niveau externe :**

- L'OSC est reconnue par la communauté locale ;
- L'OSC est reconnue par les autorités locales ;
- L'OSC assiste au moins une fois aux sessions du conseil municipal au cours d'une année ;
- L'OSC a ou a eu une expérience de travail en partenariats avec d'autres organisations, structures, plateformes.

**5. Avoir au moins une des missions sociales majeures qui visent les domaines suivants :**

- Lutte contre les VBG ;
- Assistance aux personnes en situation de handicap ;
- Les droits des filles et des femmes et l'égalité de genre ;
- Plaidoyer pour l'amélioration des vides juridiques en faveur d'une bonne gouvernance démocratique et engagement civique numérique ;
- La promotion des droits humains, de l'inclusion, de l'éducation au développement ou de renforcement des acteurs de la solidarité nationale ;
- La démocratie, le contrôle citoyen de l'action publique ;
- La participation des jeunes dans la vie de la communauté
- Et tout autre domaine d'intervention lié aux Objectifs de Développement Durable (ODD), à préciser par l'OSC.

**Grille de Scoring pour les OSC**

CRITERES	NOTATION
<b>Critère1 : Être légalement constituées</b> <b>Max 3 Points – Partition unique</b>	
Récépissé disponible <b>3 points</b>	
Récépissé en cours <b>2 points</b>	
Elles argumentent une raison majeure pour n'avoir pas de récépissé <b>1 points</b>	
Récépissé non disponible	

<b>0 points</b>	
<b>TOTAL</b>	/3
<b>Critère 2 : Être membre de l'un des 05 CRASC</b>	
<b>Max 5 Points - Partition unique</b>	
Attestation d'adhésion aux CRASC disponible	
<b>5 points</b>	
Elles argumentent une raison majeure pour n'être pas adhérees aux CRASC	
<b>4 points</b>	
En cours d'adhésion	
<b>3 points</b>	
Attestation non disponible	
<b>0 points</b>	
<b>TOTAL</b>	/5
<b>Critère 3 : Être une organisation à fort impact social et qui promeut le leadership</b>	
<b>Max 15 Points - Partition unique</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de participation politique, ou lutte contre les VBG ou la promotion de l'engagement citoyen inclusif ou dans d'autres domaines sont très bien expliqués	
<b>15 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de participation politique, ou lutte contre les VBG ou la promotion de l'engagement citoyen exclusif ou dans d'autres domaines sont moyennement expliqués	
<b>10 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de participation politique, ou lutte contre les VBG ou la promotion de l'engagement citoyen exclusif ou dans d'autres domaines sont faiblement expliqués	
<b>5 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de participation politique, ou lutte contre les VBG ou la promotion de l'engagement citoyen exclusif ou dans d'autres domaines ne sont pas expliqués	
<b>0 point</b>	
<b>TOTAL</b>	/15
<b>Critère 4 : Assurer d'avoir quelques capacités organisationnelles internes et externes</b>	
<b>Max 12 Points - Les points s'additionnent</b>	
L'OSC produit des notes ou des documents quelconques sur ses activités	

<b>1point</b>	
L'OSC dispose d'un guide ou de procédures, même simples, pour la gestion de ses activités et son fonctionnement y compris la gestion de son budget <b>1 point</b>	
L'OSC est reconnue par la communauté locale <b>5 points</b>	
L'OSC a une petite équipe ou des bénévoles qui travaillent régulièrement pour faire avancer les projets <b>1 point</b>	
Le pourcentage des femmes présentes dans les organes de décision de l'OSC est au moins de 30% <b>2 points</b>	
Autre(s) capacité(s) interne(s) (1 point) ou externe(s) (1 point) parmi les critères mentionnés <b>2 points</b>	
<b>TOTAL</b>	/12
<b>Critère 5 : Avoir au moins une mission sociale dans les domaines cités ou autres domaines de votre structure</b> <b>Max 5 Points - Partition unique</b>	
L'OSC a au moins une mission sociale majeure dans l'un des domaines suscités <b>5 points</b>	
L'OSC a une mission sociale majeure dans autres domaines liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD), à préciser par l'OSC <b>4 points</b>	
L'OSC ne fait aucune mention de missions sociales majeures dans les domaines suscités <b>0 point</b>	
<b>TOTAL</b>	/5
<b>TOTAL GENERAL</b>	/40

## **CRITERES DE SELECTION DES ORGANISATIONS DE JEUNES (ODJ)**

### **1. L'ODJ doit justifier son existence à travers :**

- Un document explicatif des objectifs et missions de l'ODJ ;
- Une brève description des membres et du bureau de l'ODJ mentionnant l'âge et le sexe ;
- Des notes ou documents quelconques rédigés sur les activités de l'ODJ.

## 2. Être une organisation de jeunes à fort impact social et qui promeut le leadership :

L'ODJ doit justifier son impact social et son leadership en listant l'un des éléments suivants :

- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées en faveur de la participation politique de groupes traditionnellement non inclus, comme par exemple les jeunes et les jeunes femmes, les jeunes personnes vivant avec un handicap, etc. (citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités communautaires et collectives pour la défense des droits des jeunes et/ou en faveur de leur autonomisation socio-économique (citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées dans le cadre de la promotion de l'engagement citoyen inclusif (citer quelques exemples d'activités qui ont suscité ce succès ou changements).

### Grille de Scoring pour les ODJ

CRITERES	NOTATION
<b>Critère1</b> : L'ODJ doit justifier son existence à travers : <b>Max 10 Points - Les points s'additionnent</b>	
Un document explicatif des objectifs et missions de l'ODJ disponible <b>4 points</b>	
Un document explicatif des objectifs et missions de l'ODJ non disponible <b>0 point</b>	
Une brève description des membres et du bureau de l'ODJ mentionnant l'âge et le sexe disponible <b>3points</b>	
Une brève description des membres et du bureau de l'ODJ mentionnant l'âge et le sexe non disponible <b>0 point</b>	

Des notes ou documents quelconques rédigés sur les activités de l'ODJ disponibles <b>3 points</b>	
Des notes ou documents quelconques rédigés sur les activités de l'ODJ non disponibles <b>0 point</b>	
<b>TOTAL</b>	/10
<b>Critère 2 : Être une organisation de jeunes à fort impact social et qui promeut le leadership : Max 15 Points - Partition unique</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de participation politique de groupes non traditionnellement inclus, de défense des droits des jeunes et de leur autonomisation socio-économique et de la promotion de l'engagement citoyen inclusif sont très bien expliqués <b>15 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de participation politique de groupes non traditionnellement inclus, de défense des droits des jeunes et de leur autonomisation socio-économique et de la promotion de l'engagement citoyen exclusif sont moyennement expliqués <b>10 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de participation politique de groupes non traditionnellement inclus, de défense des droits des jeunes et de leur autonomisation socio-économique et de la promotion de l'engagement citoyen exclusif sont brièvement expliqués <b>5 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de participation politique de groupes non traditionnellement inclus, de défense des droits des jeunes et de leur autonomisation socio-économique et de la promotion de l'engagement citoyen exclusif ne sont pas expliqués <b>0 point</b>	
<b>TOTAL</b>	/15
<b>TOTAL GENERAL</b>	/25

## CRITERES DE SELECTION DES ORGANISATIONS DE FEMMES (ODF)

### 1. L'ODF doit justifier son existence à travers :

Une brève description des membres de l'ODF désagrégée selon l'âge et le sexe.

Ainsi qu'au moins l'un des documents suivants :

- Un document explicatif des objectifs et missions de l'ODF ;
- Des notes ou documents quelconques rédigés sur les activités de l'ODF.

### 2. Être une organisation de femmes à fort impact social et qui promeut le leadership

L'ODF doit justifier son impact social et son leadership en listant l'un des éléments suivants :

Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées dans la lutte contre les violences basées sur le genre (citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;

- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées dans le cadre de la promotion de l'engagement citoyen inclusif des femmes et des filles (citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités communautaires et collectives pour la défense des droits des filles et femmes (citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) et leur autonomisation socio-économique ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités initiées pour la participation des filles et des femmes (citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) aux politiques publiques.

### Grille de Scoring pour les ODF

CRITERES	NOTATION
<b>Critère 1</b> : L'ODF doit justifier son existence à travers : <b>Max 5 Points - Les points s'additionnent</b>	
Une brève description des membres de l'ODF désagrégée selon l'âge disponible <b>3 points</b>	
Un document explicatif des objectifs et missions de l'ODF disponible <b>1 point</b>	

Des notes ou documents quelconques rédigés sur les activités de l'ODF sont disponibles  <b>1 point</b>	
Aucun document disponible <b>0 point</b>	
<b>TOTAL</b>	/5
<b>Critère 2 : Être une organisation de femmes à fort impact social et qui promeut le leadership : Max 15 Points - Partition unique</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de lutte contre les VBG, de la promotion de l'engagement citoyen inclusif, de la défense des droits des femmes et des filles, de leur autonomisation socio-économique, de la participation des femmes et des filles sont très bien expliqués <b>15 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de lutte contre les VBG, de la promotion de l'engagement citoyen inclusif, de la défense des droits des femmes et des filles et de leur autonomisation socio-économique, de la participation des femmes et des filles sont moyennement expliqués <b>10 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisé en matière de lutte contre les VBG, de la promotion de l'engagement citoyen inclusif, de la défense des droits des femmes et des filles et de leur autonomisation socio-économique, de la participation des femmes et des filles sont brièvement expliqués <b>5 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de lutte contre les VBG, de la promotion de l'engagement citoyen inclusif, de la défense des droits des femmes et des filles et de leur autonomisation socio-économique, de la participation des femmes et des filles ne sont pas expliqués <b>0 point</b>	
<b>TOTAL</b>	/15
<b>TOTAL GENERAL</b>	/20



## CRITERES DE SELECTION DES ORGANISATIONS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### 1. L'organisation doit justifier son existence à travers :

Une brève description des membres de l'organisation désagrégée selon l'âge et le sexe, ainsi qu'au moins l'un des documents suivants :

- Un document explicatif des objectifs et missions de l'organisation ;
- Des notes ou documents quelconques rédigés sur les activités de l'organisation.

### 2. Être une organisation de personne en situation de handicap à fort impact social et qui promeut le leadership

L'organisation doit justifier son impact social et son leadership en listant l'un des éléments suivants :

- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées en faveur de la participation politique des personnes vivant avec une situation de handicap (citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées dans le cadre de la promotion de l'engagement citoyen inclusif (citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités communautaires et collectives pour la défense des droits des personnes en situation de handicap (citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) et leur autonomisation socioéconomique.

### Grille de scoring pour les organisations de personnes en situation de handicap

CRITERES	NOTATION
<b>Critère1</b> : L'organisation doit justifier son existence à travers : <b>Max 5 Points Les points s'additionnent</b>	
Une brève description des membres de l'organisation désagrégée selon l'âge et le sexe disponible <b>3 points</b>	
Un document explicatif des objectifs et missions de l'organisation disponible <b>1 point</b>	

Des notes ou documents quelconques rédigés sur les activités de l'organisation sont disponible <b>1 point</b>	
Aucun document disponible <b>0 point</b>	
<b>TOTAL</b>	/5
<b>Critère2 : Être une organisation de personnes en situation de handicap à fort impact social et qui promeut le leadership :</b> <b>Max 15 Points - Partition unique</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de participation politique des personnes vivants en situation de handicap, de la promotion de l'engagement citoyen inclusif et de la défense des droits des personnes vivant en situation de handicap et de leur autonomisation socio-économique sont très bien expliqués. <b>15 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de participation politique des personnes vivants en situation de handicap, de la promotion de l'engagement citoyen inclusif et de la défense des droits des personnes vivant en situation de handicap et de leur autonomisation socio-économique sont moyennement expliqués <b>10 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisé en matière de participation politique des personnes vivants en situation de handicap, de la promotion de l'engagement citoyen inclusif et de la défense des droits des personnes vivant en situation de handicap et de leur autonomisation socio-économique sont brièvement expliqués <b>5 points</b>	
Les principaux succès et changements réalisé en matière de participation politique des personnes vivants en situation de handicap, de la promotion de l'engagement citoyen inclusif et de la défense des droits des personnes vivant en situation de handicap et de leur autonomisation socio-économique ne sont pas expliqués <b>0 point</b>	
<b>TOTAL</b>	/15
<b>TOTAL GENERAL</b>	/20

## CRITERES DE SELECTION DES FEDERATIONS

### 1. Être légalement constituées

La fédération doit avoir au moins l'un des documents suivants :

- Un récépissé de déclaration du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- Un agrément du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- La date de parution du récépissé dans le Journal Officiel de la République de Côte Ivoire (JORCI).

### 2. Assurer de son bon fonctionnement interne et externe

**Au niveau interne :**

- La fédération dispose d'un Conseil d'Administration ;
- Le Conseil d'Administration de la faitière organise des réunions périodiques et produit les PV de ces différentes réunions ;
- Le Conseil d'Administration organise des Assemblées Générales et produit les PV des différentes Assemblées Générales ;
- La fédération dispose de plusieurs OSC qui travaillent dans ses domaines d'intervention ;
- La fédération dispose de statuts et un règlement intérieur ;
- La fédération produit des rapports d'activités ;
- La fédération dispose d'OSC représentatives d'organisations de jeunes, de femmes y compris les organisations de personnes en situation de handicap.

**Au niveau externe :**

- La fédération est reconnue par les parties prenantes du secteur dans lequel elle intervient ;
- La fédération est reconnue par les autorités locales ;
- La fédération assiste aux sessions du conseil municipal/régional... ;
- La fédération a une expérience de travail en partenariats avec d'autres organisations, structures, plateformes pour grandir et améliorer ses activités.

### 3. Être une fédération à fort impact social et qui promeut le leadership

Le champ de travail de la fédération doit être dans une zone CRASC et permettre d'avoir un fort impact sur le développement socioéconomique de la localité.

La fédération doit justifier son impact social et son leadership en listant **l'un des éléments suivants** :

- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées en faveur de la participation politique de groupes traditionnellement non inclus, comme par exemple les jeunes et les jeunes femmes, les personnes vivant avec un handicap, etc. (Citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées dans la lutte contre les violences basées sur le genre (citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées dans le cadre de la promotion de l'engagement citoyen inclusif (citez quelques exemples d'activités qui ont suscité ces succès ou changements) ;
- Les principaux succès et changements réalisés grâce aux activités engagées dans autres domaines d'intervention de la fédération.

**4. Avoir au moins une des missions sociales majeures qui visent les domaines suivants :**

- Lutte contre les VBG ;
- Assistance aux personnes en situation de handicap ;
- Les droits des filles et des femmes, égalité genre ;
- La participation des jeunes ;
- Plaidoyer pour l'amélioration des vides juridiques pour une bonne gouvernance démocratique et engagement civique digitale ;
- La promotion des droits humains, l'inclusion et l'éducation au développement ou de renforcement des acteurs de la solidarité nationale ;
- La démocratie, le contrôle citoyen de l'action publique ;
- Et tout autre domaine d'intervention lié aux Objectifs de Développement Durable (ODD), à préciser par la faitière.

#### Grille de Scoring pour les Fédérations

CRITERES	NOTATION
<p><b>Critère1</b> : Être légalement constituées :</p> <p><b>Max 3 Points</b> - Les points s'additionnent</p>	

Un récépissé de déclaration du ministère de l'intérieur et de la sécurité disponible <b>1 point</b>	
Un agrément du ministère de l'intérieur et de la sécurité disponible <b>1 point</b>	
La date de parution du récépissé dans le Journal Officiel de la République de Côte Ivoire (JORCI) <b>1 point</b>	
Aucun document disponible <b>0 point</b>	
<b>TOTAL</b>	/3
<b>Critère2 : Assurer de son bon fonctionnement interne et externe :</b> <b>Max 14 Points - Les points s'additionnent</b>	
La fédération produit des notes ou des documents quelconques sur ses activités <b>2 points</b>	
La fédération dispose d'un guide ou de procédures, même simples, pour la gestion de ses activités et son fonctionnement y compris la gestion de son budget <b>2 points</b>	
La fédération a une petite équipe ou des bénévoles qui travaillent régulièrement pour faire avancer les projets <b>2 points</b>	
La fédération dispose de plusieurs OSC qui travaillent dans plusieurs domaines <b>2 points</b>	2
La fédération inclut OSC représentatives d'organisations de jeunes, de femmes y compris les organisations des personnes en situation de handicap <b>2 points</b>	
La fédération est reconnue par les parties prenantes du secteur dans lequel elle intervient <b>2 points</b>	
Autre(s) capacité(s) interne(s) (1 point) ou externe(s) (1 point) parmi les critères mentionnés <b>2 points</b>	
<b>TOTAL</b>	/14
<b>Critère 3 : Être une fédération à fort impact social et qui promeut le leadership :</b> <b>Max 15 Points - Partition unique</b>	
Les principaux succès et changements réalisés en matière de participation politique, ou lutte contre les VBG ou la promotion de l'engagement citoyen exclusif ou dans d'autres domaines	

15 points	très bien expliqués	
10 points	moyennement expliqués.	
5 points	brièvement expliqués.	
TOTAL		/15
<b>Critère 4 : Avoir au moins une des missions sociales majeures qui visent les domaines susmentionnés</b>		
<b>Max 8 Points - Partition unique</b>		
8 points	La fédération a une mission sociale qui touche au moins trois ou plus domaines mentionnés	
6 points	La fédération a une mission sociale qui touche au moins deux domaines mentionnés	
4 points	La fédération a une mission sociale qui touche un domaine mentionné	
4 points	La fédération a une mission sociale majeure dans autres domaines liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD), à préciser par l'OSC	
TOTAL		/8
TOTAL GENERAL		/40

**ANNEXE 2**

**Projet : Projet d'appui aux OSC pour le renforcement de la Gouvernance démocratique en Côte d'Ivoire (PASCI)**

**Critères indicatifs de sélection des vingt-cinq (25) OSC, cinq (05) fédérations, cinq (05) mouvements de jeunes et de femmes, y compris les personnes en situation de handicap, bénéficiaires de renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles, opérationnelles, techniques, thématiques et de gouvernance démocratique**

**GRILLE ANNEXE**



Cette annexe est conçue pour pallier au cas d'ex-aequo. Elle déroule des critères indicatifs permettant de mesurer encore plus l'impact et le leadership des organisations (OSC membre de CRASC, Faitière, ODJ, ODF, OPSH (Organisation de Personnes en Situation de Handicap)).

## CRITERES INDICATIFS DES OSC DES CINQ (05)

### 1. Inclusion et Diversité

- **Nombre de membres** : Augmentation du nombre de membres dans les OSC désagrégé par jeunes, femmes et groupes marginalisés.
- **Participation des jeunes et des femmes** : Niveau de participation des jeunes et des femmes dans les prises de décision internes (par exemple, représentation dans les conseils d'administration ou comités).

### 2. Impact Socio-économique

- **Nombre de bénéficiaires touchés** : Total de jeunes, de femme et autres groupes vulnérables touchés par les programmes ou interventions de l'OSC en 2023.
- **Formation et autonomisation** : Nombre de jeunes et de femme ayant bénéficié de formations, emplois créés ou opportunités d'entrepreneuriat soutenues, et suivi de l'évolution de leur statut socio-économique.
- **Projets d'intégration** : Nombre de projets ou initiatives spécifiques visant l'autonomisation économique de jeunes et de femmes (par exemple, formation en compétences pratiques, accès aux microcrédits).

### 3. Engagement et Participation Citoyenne

- **Initiatives d'engagement** : Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen (ateliers, groupes de discussion, campagnes de sensibilisation).
- **Activités de sensibilisation** : Nombre de campagnes, séances de formation ou événements organisés pour encourager la participation politique et citoyenne des populations.

### 4. Défense des Droits et Plaidoyer

- **Actions de plaidoyer** : Nombre d'initiatives ou campagnes de plaidoyer pour les droits des Populations, et les résultats concrets (nouvelles politiques, engagement public).
- **Collaboration avec les décideurs** : Nombre de partenariats avec les institutions gouvernementales ou locales pour la défense des droits des populations.
- **Impact des actions de plaidoyer** : Mesure des changements réalisés, tels que les réformes de politiques ou de règlements favorisant la participation des populations.

### 5. Suivi et Évaluation

- **Système de suivi des bénéficiaires** : Existence d'un système pour suivre les progrès des bénéficiaires dans leur autonomisation socio-économique.
- **Indicateurs d'impact** : Utilisation d'indicateurs mesurables (revenu moyen, accès à l'éducation, réduction de l'exclusion) pour évaluer les progrès des bénéficiaires.
- **Feedback des bénéficiaires** : Collecte régulière de feedback des bénéficiaires sur l'impact des programmes et la qualité du soutien reçu.

## 6. Travail en Réseau

**Participation dans des plateformes collaboratives** : Implication dans des plateformes, coalitions ou réseaux formels dédiés aux droits des jeunes, des femmes, à l'inclusion socio-économique et à la participation citoyenne.

### Grille de Scoring pour les OSC

CRITERES INDICATIFS	NOTATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Inclusion et Diversité (5 POINTS)</b></li> </ul> <b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Nombre de membres</b> : Augmentation du nombre de membres dans les OSC désagrégé par jeunes, femmes et groupes marginalisés. <b>2,5 points</b>	
<b>Participation des jeunes et des femmes</b> : Niveau de participation des jeunes et des femmes dans les prises de décision internes (par exemple, représentation dans les conseils d'administration ou comités). <b>2,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>2- Impact Socio-économique (10 POINTS)</b></li> </ul> <b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Nombre de bénéficiaires touchés</b> : Total de jeunes, de femmes et autres groupes vulnérables touchés par les programmes ou interventions de l'OSC en 2023. <b>3,5 points</b>	
<b>Formation et autonomisation</b> : Nombre de jeunes et de femmes ayant bénéficié de formations, emplois créés ou opportunités d'entrepreneuriat soutenues, et suivi de l'évolution de leur statut socio-économique. <b>3,5 points</b>	
<b>Projets d'intégration</b> : Nombre de projets ou initiatives spécifiques visant l'autonomisation économique de jeunes et de femmes (par exemple, formation en compétences pratiques, accès aux microcrédits). <b>3 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/10</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>3- Engagement et Participation Citoyenne (5POINTS)</b></li> </ul> <b>Les points s'additionnent</b>	

<b>Initiatives d'engagement</b> : Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen (ateliers, groupes de discussion, campagnes de sensibilisation). <b>2,5 points</b>	
<b>Activités de sensibilisation</b> : Nombre de campagnes, séances de formation ou événements organisés pour encourager la participation politique et citoyenne des populations. <b>2,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>4-Défense des Droits et Plaidoyer (5POINTS)</b> <b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Actions de plaidoyer</b> : Nombre d'initiatives ou campagnes de plaidoyer pour les droits des Populations, et les résultats concrets (nouvelles politiques, engagement public). <b>2 points</b>	
<b>Collaboration avec les décideurs</b> : Nombre de partenariats avec les institutions gouvernementales ou locales pour la défense des droits des populations. <b>1,5 points</b>	
<b>Impact des actions de plaidoyer</b> : Mesure des changements réalisés, tels que les réformes de politiques ou de règlements favorisant la participation des populations. <b>1,5 points</b>	
<b>5- Suivi et Évaluation (5 POINTS)</b> <b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Système de suivi des bénéficiaires</b> : Existence d'un système pour suivre les progrès des bénéficiaires dans leur autonomisation socio-économique. <b>2 points</b>	
<b>Indicateurs d'impact</b> : Utilisation d'indicateurs mesurables (revenu moyen, accès à l'éducation, réduction de l'exclusion) pour évaluer les progrès des bénéficiaires. <b>1,5 points</b>	
<b>Feedback des bénéficiaires</b> : Collecte régulière de feedback des bénéficiaires sur l'impact des programmes et la qualité du soutien reçu. <b>1,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>6- Travail en Réseaux (5 POINTS)</b>	
<b>Participation dans des plateformes collaboratives</b> : Implication dans des plateformes, coalitions ou réseaux formels dédiés aux droits des jeunes, des femmes, à l'inclusion socio-économique et à la participation citoyenne. <b>5 points</b>	

TOTAL	/5
TOTAL GENERAL	/35

## CRITERES INDICATIFS EN LIEN AVEC LES ODJ

### 1. Inclusion et Diversité

- **Nombre de membres** : Augmentation du nombre de membres dans l'ODJ désagrégée par sexe.
- **Profil des bénéficiaires** : Proportion de jeunes vulnérables (par exemple, sans emploi, minorités, en situation de handicap) parmi les membres et bénéficiaires.
- **Participation des filles** : Niveau de participation des filles dans les prises de décision internes (par exemple, représentation dans les conseils d'administration ou comités).

### 2. Impact Socio-économique

- **Nombre de bénéficiaires touchés** : Total de jeunes et autres groupes vulnérables touchés par les programmes ou interventions de l'ODJ en 2023.
- **Formation et autonomisation** : Nombre de jeunes ayant bénéficié de formations, emplois créés ou opportunités d'entrepreneuriat soutenues, et suivi de l'évolution de leur statut socio-économique.
- **Projets d'intégration** : Nombre de projets ou initiatives spécifiques visant l'autonomisation économique des jeunes (par exemple, formation en compétences pratiques, accès aux microcrédits).

### 3. Engagement et Participation Citoyenne

- **Initiatives d'engagement** : Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen (ateliers, groupes de discussion, campagnes de sensibilisation).
- **Activités de sensibilisation** : Nombre de campagnes, séances de formation ou événements organisés pour encourager la participation politique et citoyenne des jeunes.
- **Groupes de discussion et consultations publiques** : Nombre de consultations et d'espaces d'échange entre les jeunes, les OSC, et les représentants politiques pour discuter des priorités de la jeunesse.

### 4. Défense des Droits et Plaidoyer

- **Actions de plaidoyer** : Nombre d'initiatives ou campagnes de plaidoyer pour les droits des jeunes, et les résultats concrets (nouvelles politiques, engagement public).
- **Collaboration avec les décideurs** : Nombre de partenariats avec les institutions gouvernementales ou locales pour la défense des droits des jeunes.
- **Impact des actions de plaidoyer** : Mesure des changements réalisés, tels que les réformes de politiques ou de règlements favorisant la participation des jeunes.

## 5. Suivi et Évaluation

- **Système de suivi des bénéficiaires** : Existence d'un système pour suivre les progrès des jeunes et des groupes vulnérables dans leur autonomisation socio-économique.
- **Indicateurs d'impact** : Utilisation d'indicateurs mesurables (revenu moyen, accès à l'éducation, réduction de l'exclusion) pour évaluer les progrès des jeunes.
- **Feedback des bénéficiaires** : Collecte régulière de feedback des jeunes et groupes touchés sur l'impact des programmes et la qualité du soutien reçu.

## 6. Travail en Réseau

**Participation dans des plateformes collaboratives** : Implication dans des plateformes, coalitions ou réseaux formels dédiés aux droits des jeunes, à l'inclusion socio-économique et à la participation citoyenne.

### Grille de Scoring pour les ODJ

CRITERES INDICATIFS	NOTATION
<b>1- Inclusion et Diversité (5 POINTS)</b>	
<b>Nombre de membres</b> : Augmentation du nombre de membres dans l'ODJ désagrégée par sexe. <b>2points</b>	
<b>Profil des bénéficiaires</b> : Proportion de jeunes vulnérables (par exemple, sans emploi, minorités, en situation de handicap) parmi les membres et bénéficiaires.  <b>1,5 points</b>	
<b>Participation des filles</b> : Niveau de participation des filles dans les prises de décision internes (par exemple, représentation dans les conseils d'administration ou comités). <b>1,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>2- Impact Socio-économique (10 POINTS)</b>	
<b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Nombre de bénéficiaires touchés</b> : Total de jeunes et autres groupes vulnérables touchés par les programmes ou interventions de l'ODJ en 2023. <b>3,5 points</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation et autonomisation</b> : : Nombre de jeunes ayant bénéficié de formations, emplois créés ou opportunités d'entrepreneuriat soutenues, et suivi de l'évolution de leur statut socio-économique.</li> </ul> <b>3,5 points</b>	
<b>Projets d'intégration</b> : Nombre de projets ou initiatives spécifiques visant l'autonomisation économique des jeunes (par exemple, formation en compétences pratiques, accès aux microcrédits).	

<b>3 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/10</b>
<b>3- Engagement et Participation Citoyenne (5 POINTS)</b>	
<b>Initiatives d'engagement</b> : Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen (ateliers, groupes de discussion, campagnes de sensibilisation).  <b>2 points</b>	
<b>Activités de sensibilisation</b> : Nombre de campagnes, séances de formation ou événements organisés pour encourager la participation politique et citoyenne des jeunes. <b>1,5 points</b>	
<b>Groupes de discussion et consultations publiques</b> : Nombre de consultations et d'espaces d'échange entre les jeunes, les OSC, et les représentants politiques pour discuter des priorités de la jeunesse. <b>1,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>4-Défense des Droits et Plaidoyer (5 POINTS)</b>	
<b>Actions de plaidoyer</b> : Nombre d'initiatives ou campagnes de plaidoyer pour les droits des jeunes, et les résultats concrets (nouvelles politiques, engagement public). <b>2points</b>	
<b>Collaboration avec les décideurs</b> : Nombre de partenariats avec les institutions gouvernementales ou locales pour la défense des droits des jeunes.  <b>1,5 points</b>	
<b>Impact des actions de plaidoyer</b> : Mesure des changements réalisés, tels que les réformes de politiques ou de règlements favorisant la participation des jeunes.  <b>1,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>5- Suivi et Evaluación (5 POINTS)</b>	
<b>Système de suivi des bénéficiaires</b> : Existence d'un système pour suivre les progrès des jeunes et des groupes vulnérables dans leur autonomisation socio-économique. <b>2 points</b>	
<b>Indicateurs d'impact</b> : Utilisation d'indicateurs mesurables (revenu moyen, accès à l'éducation, réduction de l'exclusion) pour évaluer les progrès des jeunes <b>1,5 Points</b>	

<b>Feedback des bénéficiaires</b> : Collecte régulière de feedback des jeunes et groupes touchés sur l'impact des programmes et la qualité du soutien reçu  1,5 points	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>6- Travail en Réseau(5POINTS)</b>	
<b>Participation dans des plateformes collaboratives</b> : Implication dans des plateformes, coalitions ou réseaux formels dédiés aux droits des jeunes, à l'inclusion socio-économique et à la participation citoyenne.  5 points	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>/ 35</b>

## CRITERES INDICATIFS EN LIEN AVEC LES ODF

### 1. Inclusion et Diversité

- **Nombre de membres** : Augmentation du nombre de membres dans l'ODF.
- **Profil des bénéficiaires** : Proportion de femmes vulnérables (par exemple, sans emploi, minorités, en situation de handicap) parmi les membres et bénéficiaires.

### 2. Impact Socio-économique

- **Nombre de bénéficiaires touchés** : Total de femme et autres groupes vulnérables touchés par les programmes ou interventions de l'OSC en 2023.
- **Formation et autonomisation** : Nombre de femmes ayant bénéficié de formations, emplois créés ou opportunités d'entrepreneuriat soutenues, et suivi de l'évolution de leur statut socio-économique.
- **Projets d'intégration** : Nombre de projets ou initiatives spécifiques visant l'autonomisation économique de femmes (par exemple, formation en compétences pratiques, accès aux microcrédits).

### 3. Engagement et Participation Citoyenne

- **Initiatives d'engagement** : Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen (ateliers, groupes de discussion, campagnes de sensibilisation).
- **Activités de sensibilisation** : Nombre de campagnes, séances de formation ou événements organisés pour encourager la participation politique et citoyenne des femmes.

- **Groupes de discussion et consultations publiques** : Nombre de consultations et d'espaces d'échange entre les femmes, les OSC, et les représentants politiques pour discuter des priorités concernant les femmes.

#### 4. Défense des Droits et Plaidoyer

- **Actions de plaidoyer** : Nombre d'initiatives ou campagnes de plaidoyer pour les droits des femmes, et les résultats concrets (nouvelles politiques, engagement public).
- **Collaboration avec les décideurs** : Nombre de partenariats avec les institutions gouvernementales ou locales pour la défense des droits des femmes.
- **Impact des actions de plaidoyer** : Mesure des changements réalisés, tels que les réformes de politiques ou de règlements favorisant la participation des femmes.

#### 5. Suivi et Évaluation

- **Système de suivi des bénéficiaires** : Existence d'un système pour suivre les progrès des femmes et des groupes vulnérables dans leur autonomisation socio-économique.
- **Indicateurs d'impact** : Utilisation d'indicateurs mesurables (revenu moyen, accès à l'éducation, réduction de l'exclusion) pour évaluer les progrès des bénéficiaires.
- **Feedback des bénéficiaires** : Collecte régulière de feedback des femmes et groupes touchés sur l'impact des programmes et la qualité du soutien reçu.

#### 6. Travail en Réseau

Participation dans des plateformes collaboratives : Implication dans des plateformes, coalitions ou réseaux formels dédiés aux droits des femmes, à l'inclusion socio-économique et à la participation citoyenne.

#### Grille de Scoring pour les ODF

CRITERES INDICATIFS	NOTATION
<b>1- Inclusion et Diversité (5 POINTS)</b>	
<b>Nombre de membres</b> : Augmentation du nombre de membres dans l'ODF.  2,5 points	
<b>Profil des bénéficiaires</b> : Proportion de femmes vulnérables (par exemple, sans emploi, minorités, en situation de handicap) parmi les membres et bénéficiaires.  2,5 points	
<b>TOTAL</b>	/5
<b>2- Impact Socio-économique (10 POINTS)</b>	
<b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Nombre de bénéficiaires touchés</b> : Total de femme et autres groupes vulnérables touchés par les programmes ou interventions de l'OSC en 2023.  3,5 points	



<b>Formation et autonomisation</b> : Nombre de femmes ayant bénéficié de formations, emplois créés ou opportunités d'entrepreneuriat soutenues, et suivi de l'évolution de leur statut socio-économique <b>3,5 points</b>	
<b>Projets d'intégration</b> : Nombre de projets ou initiatives spécifiques visant l'autonomisation économique de femmes (par exemple, formation en compétences pratiques, accès aux microcrédits). <b>3 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/10</b>
<b>3- Engagement et Participation Citoyenne (5 POINTS)</b>	
<b>Initiatives d'engagement</b> : Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen (ateliers, groupes de discussion, campagnes de sensibilisation). <b>2 points</b>	
<b>Activités de sensibilisation</b> : Nombre de campagnes, séances de formation ou événements organisés pour encourager la participation politique et citoyenne des femmes <b>1,5 points</b>	
<b>Groupes de discussion et consultations publiques</b> : Nombre de consultations et d'espaces d'échange entre les femmes, les OSC, et les représentants politiques pour discuter des priorités concernant les femmes. <b>1,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>4-Défense des Droits et Plaidoyer (5 POINTS)</b>	
<b>Actions de plaidoyer</b> : Nombre d'initiatives ou campagnes de plaidoyer pour les droits des femmes, et les résultats concrets (nouvelles politiques, engagement public).	
<b>Collaboration avec les décideurs</b> : Nombre de partenariats avec les institutions gouvernementales ou locales pour la défense des droits des femmes. <b>2,5 points</b>	
<b>Impact des actions de plaidoyer</b> : Mesure des changements réalisés, tels que les réformes de politiques ou de règlements favorisant la participation des femmes. <b>2,5 points</b>	
<b>5- Suivi et Evaluación (5 POINTS)</b>	
<b>Système de suivi des bénéficiaires</b> : Existence d'un système pour suivre les progrès des femmes et des groupes vulnérables dans leur autonomisation socio-économique. <b>2 points</b>	

<b>Indicateurs d'impact</b> : Utilisation d'indicateurs mesurables (revenu moyen, accès à l'éducation, réduction de l'exclusion) pour évaluer les progrès des bénéficiaires. <b>1,5 points</b>	
<b>Feedback des bénéficiaires</b> : Collecte régulière de feedback des femmes et groupes touchés sur l'impact des programmes et la qualité du soutien reçu. <b>1,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>6- Travail en Réseau (5 POINTS)</b>	
<b>Participation dans des plateformes collaboratives</b> : Participation dans des plateformes collaboratives : Implication dans des plateformes, coalitions ou réseaux formels dédiés aux droits des femmes, à l'inclusion socio-économique et à la participation citoyenne. <b>5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>/35</b>

## CRITERES INDICATIFS EN LIEN AVEC LES ORGANISATIONS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (OPSH)

### 1. Inclusion et Diversité

- **Nombre de membres** : Augmentation du nombre de membres dans l'organisation désagrégée par sexe.
- **Profil des bénéficiaires** : Proportion de jeunes et femmes en situation de handicap sans emploi parmi les membres et bénéficiaires.
- **Participation des femmes en situation de Handicap** : Niveau de participation des femmes en situation de handicap dans les prises de décision internes (par exemple, représentation dans les conseils d'administration ou comités).

### 2. Impact Socio-économique

- **Nombre de bénéficiaires touchés** : Total de Personnes en Situation de Handicap touchés par les programmes ou interventions de l'OPSH en 2023.
- **Formation et autonomisation** : Nombre de personnes en situation de Handicap ayant bénéficié de formations, emplois créés ou opportunités d'entrepreneuriat soutenues, et suivi de l'évolution de leur statut socio-économique.
- **Projets d'intégration** : Nombre de projets ou initiatives spécifiques visant l'autonomisation économique des Personnes en Situation de Handicap (par exemple, formation en compétences pratiques, accès aux microcrédits).

### 3. Engagement et Participation Citoyenne

- **Initiatives d'engagement** : Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen (ateliers, groupes de discussion, campagnes de sensibilisation).
- **Activités de sensibilisation** : Nombre de campagnes, séances de formation ou événements organisés pour encourager la participation politique et citoyenne des Personnes en situation de Handicap.
- **Groupes de discussion et consultations publiques** : Nombre de consultations et d'espaces d'échange entre les Personnes en Situation de Handicap, les OSC, et les représentants politiques pour discuter des priorités concernant les Personnes en situation de Handicap.

#### 4. Défense des Droits et Plaidoyer

- **Actions de plaidoyer** : Nombre d'initiatives ou campagnes de plaidoyer pour les droits des personnes en situation de Handicap, et les résultats concrets (nouvelles politiques, engagement public).
- **Collaboration avec les décideurs** : Nombre de partenariats avec les institutions gouvernementales ou locales pour la défense des droits des Personnes en Situation de Handicap.
- **Impact des actions de plaidoyer** : Mesure des changements réalisés, tels que les réformes de politiques ou de règlements favorisant la participation des Personnes en Situation de Handicap.

#### 5. Suivi et Évaluation

- **Système de suivi des bénéficiaires** : Existence d'un système pour suivre les progrès des Personnes en Situation de Handicap dans leur autonomisation socio-économique.
- **Indicateurs d'impact** : Utilisation d'indicateurs mesurables (revenu moyen, accès à l'éducation, réduction de l'exclusion) pour évaluer les progrès des bénéficiaires.
- **Feedback des bénéficiaires** : Collecte régulière de feedback des Personnes en Situation de Handicap touchés sur l'impact des programmes et la qualité du soutien reçu.

#### 6. Travail en Réseau

**Participation dans des plateformes collaboratives** : Implication dans des plateformes, coalitions ou réseaux formels dédiés aux droits des Personnes en situation de Handicap, à l'inclusion socio-économique et à la participation citoyenne.

#### Grille de Scoring pour les personnes en situation de handicap

CRITERES INDICATIFS	NOTATION
<b>1- Inclusion et Diversité (5 POINTS)</b>	
<b>Nombre de membres</b> : Augmentation du nombre de membres dans l'organisation désagrégée par sexe.  <b>2 points</b>	

<b>Profil des bénéficiaires</b> : Proportion de jeunes et femmes en situation de handicap sans emploi parmi les membres et bénéficiaires.  <b>1,5 points</b>	
<b>Participation des femmes en situation de Handicap</b> : Niveau de participation des femmes en situation de handicap dans les prises de décision internes (par exemple, représentation dans les conseils d'administration ou comités). <b>1,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>2- Impact Socio-économique (10 POINTS)</b>	
<b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Nombre de bénéficiaires touchés</b> : Total de Personnes en Situation de Handicap touchés par les programmes ou interventions de l'OPSH en 2023.  <b>3,5 points</b>	
<b>Formation et autonomisation</b> : Nombre de personnes en situation de Handicap ayant bénéficié de formations, emplois créés ou opportunités d'entrepreneuriat soutenues, et suivi de l'évolution de leur statut socio-économique.  <b>3,5 points</b>	
<b>Projets d'intégration</b> : Nombre de projets ou initiatives spécifiques visant l'autonomisation économique des Personnes en Situation de Handicap (par exemple, formation en compétences pratiques, accès aux microcrédits).  <b>3 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/10</b>
<b>3- Engagement et Participation Citoyenne (5 POINTS)</b>	
<b>Initiatives d'engagement</b> : Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen (ateliers, groupes de discussion, campagnes de sensibilisation). <b>2 points</b>	
<b>Activités de sensibilisation</b> : Nombre de campagnes, séances de formation ou événements organisés pour encourager la participation politique et citoyenne des Personnes en situation de Handicap.  <b>1,5 points</b>	
<b>Groupes de discussion et consultations publiques</b> : Nombre de consultations et d'espaces d'échange entre les Personnes en Situation de Handicap, les OSC, et les représentants politiques pour discuter des priorités concernant les Personnes en situation de Handicap <b>1,5 points</b>	

<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>4-Défense des Droits et Plaidoyer (5 POINTS)</b>	
<b>Actions de plaidoyer</b> : Nombre d'initiatives ou campagnes de plaidoyer pour les droits des personnes en situation de Handicap, et les résultats concrets (nouvelles politiques, engagement public).  <b>2 points</b>	
<b>Collaboration avec les décideurs</b> : : Nombre de partenariats avec les institutions gouvernementales ou locales pour la défense des droits des Personnes en Situation de Handicap.  <b>2,5 points</b>	
<b>Impact des actions de plaidoyer</b> : Mesure des changements réalisés, tels que les réformes de politiques ou de règlements favorisant la participation des Personnes en Situation de Handicap.  <b>2,5 points</b>	
<b>5- Suivi et Evaluación (5 POINTS)</b>	
<b>Système de suivi des bénéficiaires</b> : : Existence d'un système pour suivre les progrès des Personnes en Situation de Handicap dans leur autonomisation socio-économique.  <b>2 points</b>	
<b>Indicateurs d'impact</b> : Utilisation d'indicateurs mesurables (revenu moyen, accès à l'éducation, réduction de l'exclusion) pour évaluer les progrès des bénéficiaires.  <b>1,5 points</b>	
<b>Feedback des bénéficiaires</b> : : Collecte régulière de feedback des Personnes en Situation de Handicap touchés sur l'impact des programmes et la qualité du soutien reçu.  <b>1,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>6- Travail en Réseau (5 POINTS)</b>	
<b>Participation dans des plateformes collaboratives</b> : Implication dans des plateformes, coalitions ou réseaux formels dédiés aux droits des Personnes en situation de Handicap, à l'inclusion socio-économique et à la participation citoyenne.  <b>5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>

TOTAL GENERAL	/35
---------------	-----

## CRITERES INDICATIFS DES FEDERATIONS

### Inclusion et Diversité

- **Nombre de membres** : Augmentation du nombre de membres dans la fédération désagrégé par jeunes, femmes et groupes marginalisés.
- **Participation des jeunes et des femmes** : Niveau de participation des jeunes et des femmes dans les prises de décision internes (par exemple, représentation dans les conseils d'administration ou comités).

### 2. Impact Socio-économique

- **Nombre de bénéficiaires touchés** : Total de jeunes, de femme et autres groupes vulnérables touchés par les programmes ou interventions de la fédération en 2023.
- **Formation et autonomisation** : Nombre de jeunes et de femme ayant bénéficié de formations, emplois créés ou opportunités d'entrepreneuriat soutenues, et suivi de l'évolution de leur statut socio-économique.
- **Projets d'intégration** : Nombre de projets ou initiatives spécifiques visant l'autonomisation économique de jeunes et de femmes (par exemple, formation en compétences pratiques, accès aux microcrédits).

### 3. Engagement et Participation Citoyenne

- **Initiatives d'engagement** : Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen (ateliers, groupes de discussion, campagnes de sensibilisation).
- **Activités de sensibilisation** : Nombre de campagnes, séances de formation ou événements organisés pour encourager la participation politique et citoyenne des populations.

### 4. Défense des Droits et Plaidoyer

- **Actions de plaidoyer** : Nombre d'initiatives ou campagnes de plaidoyer pour les droits des Populations, et les résultats concrets (nouvelles politiques, engagement public).
- **Collaboration avec les décideurs** : Nombre de partenariats avec les institutions gouvernementales ou locales pour la défense des droits des populations.
- **Impact des actions de plaidoyer** : Mesure des changements réalisés, tels que les réformes de politiques ou de règlements favorisant la participation des populations.

### 5. Suivi et Évaluation

- **Système de suivi des bénéficiaires** : Existence d'un système pour suivre les progrès des bénéficiaires vulnérables dans leur autonomisation socio-économique.

- **Indicateurs d'impact** : Utilisation d'indicateurs mesurables (revenu moyen, accès à l'éducation, réduction de l'exclusion) pour évaluer les progrès des bénéficiaires.
- **Feedback des bénéficiaires** : Collecte régulière de feedback des bénéficiaires sur l'impact des programmes et la qualité du soutien reçu.

## 6. Travail en Réseau

**Participation dans des plateformes collaboratives** : Implication dans des plateformes, coalitions ou réseaux formels dédiés aux droits des jeunes, des femmes, à l'inclusion socio-économique et à la participation citoyenne.

### Grille de Scoring pour les Fédérations

CRITERES INDICATIFS	NOTATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Inclusion et Diversité (5 POINTS)</b></li> </ul> <b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Nombre de membres</b> : Augmentation du nombre de membres dans la fédération désagrégé par jeunes, femmes et groupes marginalisés. <b>2,5 points</b>	
<b>Participation des jeunes et des femmes</b> : Niveau de participation des jeunes et des femmes dans les prises de décision internes (par exemple, représentation dans les conseils d'administration ou comités). <b>2,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>2- Impact Socio-économique (10 POINTS)</b></li> </ul> <b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Nombre de bénéficiaires touchés</b> : Total de jeunes, de femmes et autres groupes vulnérables touchés par les programmes ou interventions de la fédération en 2023. <b>3,5 points</b>	
<b>Formation et autonomisation</b> : Nombre de jeunes et de femmes ayant bénéficié de formations, emplois créés ou opportunités d'entrepreneuriat soutenues, et suivi de l'évolution de leur statut socio-économique. <b>3,5 points</b>	
<b>Projets d'intégration</b> : : Nombre de projets ou initiatives spécifiques visant l'autonomisation économique de jeunes et de femmes (par exemple, formation en compétences pratiques, accès aux microcrédits). <b>3 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/10</b>
<b>3- Engagement et Participation Citoyenne (5POINTS)</b>	

<b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Initiatives d'engagement</b> : Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen (ateliers, groupes de discussion, campagnes de sensibilisation). <b>2,5 points</b>	
<b>Activités de sensibilisation</b> : Nombre de campagnes, séances de formation ou événements organisés pour encourager la participation politique et citoyenne des populations.  <b>2,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>4-Défense des Droits et Plaidoyer (5POINTS)</b> <b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Actions de plaidoyer</b> : Nombre d'initiatives ou campagnes de plaidoyer pour les droits des Populations, et les résultats concrets (nouvelles politiques, engagement public). <b>2 points</b>	
<b>Collaboration avec les décideurs</b> : Nombre de partenariats avec les institutions gouvernementales ou locales pour la défense des droits des populations. <b>1,5 points</b>	
<b>Impact des actions de plaidoyer</b> : Mesure des changements réalisés, tels que les réformes de politiques ou de règlements favorisant la participation des populations.  <b>1,5 points</b>	
<b>5- Suivi et Évaluation (5 POINTS)</b> <b>Les points s'additionnent</b>	
<b>Système de suivi des bénéficiaires</b> : Existence d'un système pour suivre les progrès des bénéficiaires dans leur autonomisation socio-économique. <b>2 points</b>	
<b>Indicateurs d'impact</b> : Utilisation d'indicateurs mesurables (revenu moyen, accès à l'éducation, réduction de l'exclusion) pour évaluer les progrès des bénéficiaires. <b>1,5points</b>	
<b>Feedback des bénéficiaires</b> : Collecte régulière de feedback des bénéficiaires sur l'impact des programmes et la qualité du soutien reçu. <b>1,5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>6- Travail en Réseau (5 POINTS)</b>	



<b>Participation dans des plateformes collaboratives</b> : Implication dans des plateformes, coalitions ou réseaux formels dédiés aux droits des jeunes, des femmes, à l'inclusion socio-économique et à la participation citoyenne. <b>5 points</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>/5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>/35</b>

**NB :**

- Les organisations qui auront une faible note au niveau des indicateurs 1, 3,4,5,6 seront privilégiées dans le cadre du renforcement de capacité.
- Les organisations qui auront une forte note au niveau de l'indicateur 2 seront privilégiées.